

Les propriétaires d'ERP ont dès à présent, tout intérêt à respecter les obligations qui leur incombent et à procéder, dans un premier temps, à un diagnostic d'accessibilité réalisé par un professionnel habilité puis, dans un deuxième temps, à entreprendre les travaux nécessaires afin de ne pas risquer d'être attrait devant une juridiction répressive.

#### Echéances de la mise aux normes

Etablissements	Délai
Préfectures et Universités	31 décembre 2010
ERP de la 1ère à la 4ème catégorie	1er janvier 2015
Une partie des ERP de 5ème catégorie	1er janvier 2015
Les parties en travaux des ERP de la 1ère à la 4ème catégorie	Dès maintenant
Les parties en travaux des ERP 5ème catégorie	A partir du 1er janvier 2015